

Zeitschrift: Femmes suisses et le Mouvement féministe : organe officiel des informations de l'Alliance de Sociétés Féminines Suisses

Herausgeber: Alliance de Sociétés Féminines Suisses

Band: 76 (1988)

Heft: [8-9]

Artikel: Politique et profession : conseillère nationale licenciée

Autor: [s.n.]

DOI: <https://doi.org/10.5169/seals-278761>

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. [Siehe Rechtliche Hinweise.](#)

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. [Voir Informations légales.](#)

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. [See Legal notice.](#)

Download PDF: 05.05.2025

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>

Décès

Lotti Ruckstuhl-Thalmessinger



Lotti Ruckstuhl, présidente de l'Association suisse pour le suffrage féminin de 1960 à 1968, est décédée le 10 juin dernier dans sa 88e année.

Née en 1901 en Afrique du Sud, pendant la guerre des Boers, elle fit ses premières classes à Johannesburg, jusqu'à l'âge de 12 ans, puis elle continua ses études à Zurich, jusqu'au doctorat en droit qu'elle obtint en 1930.

Elle fut sensibilisée dès l'enfance aux problèmes de la paix et des droits de la femme, sa mère militant très activement dans différentes organisations féminines sud-africaines.

Membre dès 1933 de la Ligue suisse des femmes catholiques, Lotti Ruckstuhl y exerça son influence, notamment en suscitant la création de sa commission juridique en 1948, année où le Parti conservateur s'opposait à la révision du droit de famille; Lotti Ruckstuhl estima nécessaire que la ligue étudie de près cette question.

Membre également de l'Association suisse pour le suffrage féminin, elle remplaça en 1960 « ad interim » la présidente malade (c'était Gertrud Heinzelmänn), mais en fait elle fut réélue deux fois et assumait cette charge jusqu'en 1968. Celles qui l'ont connue se souviennent de son courage, de sa volonté, de sa conviction inébranlable dans la justesse de notre cause qui la faisaient continuer la lutte — malgré les déceptions nombreuses qu'elle dut endurer — sans colère, avec humour, avec une persévérance jamais en faute. N'aurait-elle pas lutté jusqu'aux der-

niers jours, puisqu'elle écrivait en mai encore à tous les parlementaires fédéraux son opinion au sujet de la loi fédérale sur l'acquisition et la perte du droit de cité.

Membre d'honneur de l'Association des fédéralistes mondiaux, Lotti Ruckstuhl se battit avec une égale vigueur pour la paix.

Mentionnons aussi qu'elle écrivit — avec la collaboration de Lydia Benz-Burger — une histoire du suffragisme en Suisse, « Frauen sprengen fesseln », parue en 1986, dont les Romandes attendent avec impatience une traduction.

Simone Chapuis

Service féminin de l'armée

Une colonelle et une brigadière

Un communiqué du DMF du 28 juillet annonce que les membres du service féminin de l'armée ont désormais accès au statut du corps des gardes de fortification, moyennant un cours d'introduction de sept semaines. Elles deviendront ainsi des soldats professionnels, mais elles ne seront pas armées et ne seront pas engagées dans des missions de combat.

On a annoncé la mise à disposition pour des tâches spéciales du brigadier Johanna Hurni. Elle est remplacée par le colonel Eugénie Pollak, promue brigadier. FS félicite ces dames et rappelle à nos autorités que le mot **colonelle** existe depuis longtemps: il désignait dans l'ancienne armée française la première compagnie d'un régiment. Quant au mot **brigadière**, l'Armée du Salut l'a fait entrer dans les mœurs.

Politique et profession

Conseillère nationale licenciée

La conseillère nationale Rosmarie Dormann (PDC, LU) a dirigé pendant treize ans l'Office des tutelles des districts de Sursee et Hochdorf. Depuis son élection, elles n'y travaillaient plus qu'à mi-temps. A la fin juillet, le tuteur général du canton l'a relevée de ses fonctions, sous prétexte qu'elles ne sont pas compatibles avec une carrière politique. Le PDC lucernois regrette qu'on

n'ait pas respecté la volonté des électeurs qui ont choisi Mme Dormann, et qu'on donne ainsi l'impression qu'on n'aide pas autant les femmes que les hommes à combiner une carrière professionnelle et une carrière politique. Seize conseillères nationales et deux conseillères aux Etats ont demandé qu'on revienne sur la démission de Mme Dormann. Tous les parlementaires lucernois ont pris position en sa faveur.

Nouveau droit matrimonial

Pas de révolution

L'application du nouveau droit matrimonial n'a rien révolutionné, il n'y a pas de quoi terroriser la gent masculine (voir « Perles-mêle » FS juin-juillet 1988). Moins d'un quart des jeunes mariés à Genève ont opté pour le double nom de famille. Fin 1987, à Genève toujours, 510 femmes mariées ont demandé à changer de nom, 562 à reprendre leur droit de cité d'origine.

Universités

La longue marche

Dans les universités suisses, la participation des femmes progresse lentement. Par exemple à Zurich:

	1970	1987
Etudiantes	23,9 %	40,7 %
Assistants	13,9 %	24,1 %
Chargées de cours	9,8 %	16,3 %
Privat-docents et professeurs titulaires	(26)*	6,8 %
Professeurs	(8)*	2,4 %

* Nombre de femmes

Le Conseil d'Etat de Zurich a refusé deux postulats du parti des Verts qui demandaient la fixation de quotas.

Les étudiantes ont demandé la création d'un poste à plein temps pour une personne chargée de détecter les discriminations et les obstacles à la promotion des femmes, et de proposer des solutions.

Le Conseil fédéral vient de nommer six professeurs ordinaires et deux extraordinaires dans les EPF. Sur ces huit nominations, une femme, Mme Melita Schachner, qui enseignera la biologie cellulaire à Zurich.

Décès

Outre Lotti Ruckstuhl-Thalmessinger (cf article ci-contre), plusieurs Suissesses en vue nous ont quittées cet été.

- Le 21 juin, à Genève: **Simone Rapin**, ancienne chanteuse d'opéra et femme de lettres. Elle avait ouvert à Genève une école de diction et de chant.
- Le 19 juin, à Lausanne, **Simone Jaccottet-Dubois**, actrice (Théâtre municipal). Pendant de longues années, elle avait été l'âme du Lyceum Club. C'était une membre aimée de nombreuses associations féminines et féministes.
- Le 29 juin, à Zofingue, **Anny Hamburger**, fondatrice et présidente de l'Association des femmes célibataires, dont elle a notamment défendu la position en matière fiscale.

L'excellente revue **UNI-Lausanne** présente dans son No 2/1988 un remarquable dossier sur la situation des

femmes à l'université. Parmi de nombreux articles, relevons celui de la rédactrice de FS, qui expose les buts du mouvement « Femmes et Université ». Ce mouvement, qui prépare actuellement un cours public, vise non seulement l'augmentation du nombre des femmes professeurs ou des recherches sur les problèmes féminins, mais l'introduction du « féminin » comme l'un des critères dans la production de la connaissance. Tout le numéro d'UNI-Lausanne est à lire. On peut se le procurer au Service de presse de l'Université, 1015 Lausanne.